

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTPELLIER - 3405 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 27/11/2025 - 29684 - 2011 B 02074 - 533 144 622 - 7 GARDEN

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2025

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SARL 7 GARDEN			
SIRET	5 3 3 1 4 4 6 2 2 0 0 0 1 6		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
6 rue Baudin		certifié conforme le gérant	
34200 SETE			

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	---	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	8 938
	Bénéfice imposable à 15 %	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	

2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %			
PV à long terme imposables à 19 %	Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	PV exonérées art. 238 quindecies	

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations							
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐		
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	☐	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	☐	Autres dispositifs	☐	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies	☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	☐	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	☐
Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	☐	Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	☐		

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W	☐
--	--------------------------

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité
---	--

Nom et coordonnées	ECF	Viseur conventionné	Visa : CGA
- du prestataire :			
- du comptable : M ARNAUD MICHEL			
16 rue voltaire 34200 SETE			
- du conseil :			
- du CGA ou du viseur conventionné :			
- N° d'agrément :			

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				(c)		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directs, soit par personnes interposées				(d)		
Montant des distributions				(e)		
autres que celles visées en (a),				(f)		
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				(g)		
				(h)		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				(i)		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)		

[illegible]

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de recus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise SARL 7 GARDEN										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise 6 rue Baudin 34200 SETE															
Numéro SIRET* 5 3 3 1 4 4 6 2 2 0 0 0 1 6															
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12										Durée de l'exercice précédent* 12					
										Exercice N clos le 31/12/2024					
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial*		010		012								
			Autres*		014		016								
	Immobilisations corporelles*				028	41 123	030	32 152		8 971					
	Immobilisations financières* (1)				040	1 500	042			1 500					
	Total I (5)				044	42 623	048	32 152		10 471					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050			052								
		Marchandises *		060		26 547	062			26 547					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064			066									
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*		068		10	070			10					
		Autres* (3)		072		850	074			850					
	Valeurs mobilières de placement		080			082									
	Disponibilités		084		1 337	086			1 337						
	Charges constatées d'avance *		092			094									
	Total II		096		28 745	098			28 745						
	Total général (I + II)		110		71 369	112	32 152		39 216						
PASSIF										Exercice N NET		1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120			5 000									
	Écarts de réévaluation		124												
	Réserve légale		126			200									
	Réserves réglementées*		130												
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)		131			90 925									
	Report à nouveau		134			(71 130)									
	Résultat de l'exercice		136			(12 127)									
	Subventions d'investissement		137												
	Provisions réglementées		140												
	Total I		142			12 867									
Provisions pour risques et charges		Total II		154											
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			1 625									
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164												
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166			1 749									
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de TVA)		169		501	172	16 160								
	Comptes courants d'associés		173			6 814									
	Autres dettes		175												
	Produits constatés d'avance		174												
Total III		176			26 349										
Total général (I + II + III)		180			39 216										
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	1 625							
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182								
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SARL 7 GARDEN**Néant ☐ *Exercice N clos le
31/12/2024**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export		209		210	68 176	
	Production vendue	biens	et livraisons		215		214		
		services*	intracommunautaires		217	4 494	218	5 094	
	Production stockée*		(Variation du stock en produits intermédiaires,)				222		
	Production immobilisée*		produits finis et en cours de production				224		
	Subventions d'exploitation reçues						226		
	Autres produits						230	1	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232	73 271	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	29 364	
	Variation de stocks (marchandises)*						236	2 670	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*						240		
	Autres charges externes* :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	21 467	
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	966	244	1 207	
	Rémunérations du personnel*						250	15 993	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	7 239	
	Dotations aux amortissements*		(dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI)		255		254	7 361	
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger				259		262	4
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260			
	Total des charges d'exploitation (II)							264	85 309
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	(12 037)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)				280		
	Produits exceptionnels		(IV)				290		
	Charges financières		(V)				294	90	
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347			(VI)	300	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348					
	Impôts sur les bénéfices*		(VII)				306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310	(12 127)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2		312		314	12 127		
Régime d'imposition	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318	3 189			
	Provisions non déductibles*				322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324				
	Divers* dont intérêts excédentaires des cpts-cis d'associés	247	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU (44. octies A)	987			342		
	ZRD (44. terdecies)	127	JEI (44. sexies A)	989					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991	ZRR (44. quindécies)	138					
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Exonération Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR)	181					
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Investissements et souscriptions outre-mer	344					
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		350		
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990				
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649				
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	Deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. I Déficit col. 2		352		354	8 937		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :				356				
	Déficits antérieurs reportables : * 63 992 dont imputés sur le résultat :						360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. I Déficit col. 2		370		372	8 937		

34200 SETE

Divers à réintégrer

Cegid Group

B - RESULTAT FISCAL

[illegible]

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	1 201	442		444		446	1 201				
	Installations générales, agencements divers	450	1 350	452		454		456	1 350				
	Matériel de transport	460	36 248	462		464		466	36 248				
	Autres immobilisations corporelles	470	2 322	472		474		476	2 322				
Immobilisations financières		480	1 500	482		484		486	1 500				
TOTAL		490	42 623	492		494		496	42 623				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1 201	532		534		536	1 201				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1 350	542		544		546	1 350				
	Matériel de transport	550	20 198	552	7 249	554		556	27 448				
	Autres immobilisations corporelles	560	2 040	562	111	564		566	2 152				
TOTAL		570	24 791	572	7 361	574		576	32 152				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : SARL 7 GARDENNéant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres mmob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	63 992
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	63 992
Déficits de l'exercice	860	8 937
Total des déficits restant à reporter	870	72 930

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	
dont cotisations facultatives Madelin		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	11 147
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	3 715
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise : <u>SARL 7 GARDEN</u>															Néant ☐		
Exercice ouvert le : <u>01/01/2024</u> et clos le : <u>31/12/2024</u>															Durée en nombre de mois <u>12</u>		
DECLARATION DES EFFECTIFS																	
Effectifs moyens du personnel															376	1	
Dont apprentis															657		
Dont handicapés															651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale															861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																	
I Chiffre d'affaires de référence CVAE																	
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés															118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															105		
TOTAL 1															106		
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																	
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															143		
Subventions d'exploitation reçues															113		
Variation positive des stocks															111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															153		
TOTAL 2															144		
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																	
Achats															121		
Variation négative des stocks															145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances															125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.															146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															133		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)															148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															135		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante															150		
TOTAL 3															152		
IV Valeur ajoutée produite																	
Calcul de la Valeur Ajoutée															TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		137
V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises																	
Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).															117		
Cadre réservé au-mono établissement au sens de la CVAE																	
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.																	
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE															020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)															022		
Effectifs au sens de la CVAE															023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)															026		
Période de référence															024		
Date de cessation															186		
Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.																	

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31/12/2024

N° SIRET

5 3 3 1 4 4 6 2 2 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL 7 GARDEN

ADRESSE (voie)

6 rue Baudin

CODE POSTAL

34200

VILLE

SETE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

2

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

5 000

TOTAL DES LIGNES 901 + 903

905

2

TOTAL DES LIGNES 902 + 904

906

5 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom de famille

SALLOT

Prénom(s)

NICOLAS

Nom d'usage

% de détention 50.00

Nb de parts ou actions

2 500

Naissance :

Date

04021986

N° Département

78

Commune

ST GERMAIN EN LAYE

Pays

FRANCE

Adresse :

N°

3

Voie

rue Capestang

Code Postal

34110

Commune

FRONTIGNAN

Pays

FRANCE

Titre (2)

M

Nom de famille

SALLOT

Prénom(s)

DIDIER

Nom d'usage

% de détention 50.00

Nb de parts ou actions

2 500

Naissance :

Date

05051960

N° Département

79

Commune

THOUARS

Pays

FRANCE

Adresse :

N°

3

Voie

rue Capestang

Code Postal

34110

Commune

FRONTIGNAN

Pays

FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

COMPTES ANNUELS

2024

Annexes

certifié conforme
le gérant



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL 7 GARDEN

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 39 216 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 12 127 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	41 124			41 124
Immobilisations financières	1 500			1 500
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	24 792	7 361		32 153
Immobilisations financières				

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions				
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				

7 GARDEN

Société À Responsabilité Limitée au capital de 5 000,00 €

Siège social : 6 rue Baudin

34200 SETE

533 144 622 RCS MONTPELLIER

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **ANNUELLE EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre, à dix-huit heures zéro minute, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|--|-------------|
| - Monsieur DIDIER SALLOT, propriétaire de | 2 500 parts |
| - Monsieur NICOLAS SALLOT, propriétaire de | 2 500 parts |

soit un total de 5 000 parts

sur les cinq mille (5 000) parts composant le capital social.

Monsieur NICOLAS SALLOT préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Questions diverses.

Monsieur le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance sur les conventions et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2024, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

- NICOLAS ZAVOT

- DIDIER ZAVOT

Les associés ou leurs représentants :

- NICOLAS ZAVOT

Le gérant :

Résumé et les associés :

De tout ce que dessus, il a été décidé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par la liste des associés et l'organe qui leur en donne acte.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Il est acte par conséquent et simplement :

l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 333-14 du Code de commerce, en l'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la Réserve mentionnée.

QUATRIEME RESOLUTION

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Après que il a été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents, l'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 343 bis du Code Général des Impôts,

Rapport des dividendes imposables distribués

compte "Report à l'exercice".

- de reporter par conséquent et simplement de la somme comptable de l'exercice, s'élevant à 13 133'40 € au

s'élevant à 13 133'40 € de la manière suivante :

L'assemblée générale décide qu'après la somme comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2024,

TROISIEME RESOLUTION

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la Réserve d'après ce qui est

DEUXIEME RESOLUTION

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

déductibles qui résultent jusqu'au bout des dispositions de l'article 343 du même code.

L'article 333 du Code Général des Impôts, ne permettant pas en principe de déduire non l'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de